



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le samedi 28 janvier à 10h00, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

### **Présents :**

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Anne-Marie KULMA,
- Barbara BAZIN,
- Didier MARY,
- Nathalie CORNU,
- Thomas FOUGEREUX

### **Absents :**

- Laureen REBUT excusée,
- Pierre DELEVALLEZ pouvoir donné à Bruno DUBOT,

**Date de convocation :** 19 janvier 2023

M. le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le maire déclare la séance ouverte.

Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2022**

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Informations :**

**Démission Alain MARTY :** M. le maire donne lecture de la lettre de démission d'Alain MARTY motivée par son déménagement. Alain MARTY souligne la chance d'avoir été au service des habitants et il remercie les membres du conseil municipal qui lui ont fait confiance.

**Acquisition de terrains :** La commune a acquis deux terrains privés, l'un chemin du Beau Soleil en vue de l'installation d'une réserve à incendie (la pose d'un compteur doit intervenir fin février) et le second en bordure de la mare. A cet égard, une mauvaise surprise est apparue : les murets à supprimer n'étaient pas en parpaing, mais en béton et la commune a dû faire appel à une entreprise pour les démolir et évacuer les gravats.

**Repas senior :** 23 participants ; le repas s'est déroulé au Bon Accueil à Chaufour-Lès-Bonnières autour d'un excellent repas très copieux.

**Vœux – baptême civil – mariages :** Une quarantaine de personnes étaient présentes aux vœux du maire. Un baptême civil est prévu la semaine prochaine et trois mariages sont prévus en mai.

**Cimetière :** Le constat d'abandon (procès-verbal) se déroulera le jeudi 2 mars 2023 à 15h au cimetière. Un boitage pour prévenir la population sera réalisé dès réception du dossier de procédure de la société Ad Vitam. Le coût de relevage des tombes (20 000 à 25 000€) sera inscrit au budget 2024.

**Augmentations :** Le coût de l'électricité pour les bâtiments va augmenter de 25% et celui de l'éclairage public de 49%. Dans le cadre de la réforme du régime des retraites, les collectivités seront soumises à une hausse d'un point de cotisations.

**Délibération 1 : Remplacement des lampes à sodium par des leds**

Une première délibération a été prise, mais elle ne convenait pas au SIEGE car elle n'appréhendait pas la question du financement.

A l'unanimité, le conseil décide d'inscrire au budget 2023 une dépense d'investissement de 6 667€ pour le remplacement de 30 têtes d'éclairage public. Les travaux ne devraient pas être exécutés avant au moins un an.

**Délibération 2 : Projet de travaux d'assainissement en traverse de la RD67 sur la section comprise entre l'impasse des Charmilles et la sortie d'agglomération**

Une dernière section de la départementale 67 ne bénéficie pas d'une canalisation des eaux pluviales. Une cour de ferme est parfois envahie par les eaux pluviales et on commence à constater des phénomènes de ravinement.

Le Conseil Départemental propose de réaliser notamment les études, l'appel d'offres, la surveillance du chantier pour un montant de 4 754,52€ TTC. La commune devra avant les études fournir un relevé topographique.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'engager cette dépense sachant que les travaux correspondants ne démarreront pas avant 2024.

**Délibération 3 : Demandes de subventions de diverses associations**

Seules deux associations sont retenues pour bénéficier d'une subvention : le Cercle Couturiot Novagym pour un montant de 75€ et Judo Alliance Competit' Eure pour le même montant.

**Délibération 4 : Rénovation énergétique et isolation des combles de la mairie**

M. le maire propose de déposer une nouvelle demande de subvention DETR, la première ayant été rejetée, pour la rénovation d'une partie de la toiture de la mairie avec isolation des combles.

Pour la réalisation des travaux de toiture, l'entreprise Allain Sarl a été retenue pour un montant de 20 905,53€ HT et pour les travaux d'isolation ArtiboiServices a été choisi pour un montant de 3 939,50€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Participants</b>	<b>Financement</b>	<b>Taux</b>
DETR subvention	9 938€	40%
SNA	5 883€	24%
Sous total subventions publiques	15 821€	64%
Fonds propres	9 024€	36%
<b>TOTAL</b>	<b>24 845€</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'opération ainsi que le plan de financement.

## **Questions diverses**

**Route de la Fosseray :** Un habitant s'est plaint, avec insistance, des conditions de circulation pendant les travaux.

Bruno DUBOT donne lecture d'un courriel de Pierre DELEVALLEZ s'interrogeant notamment sur l'aspect définitif des abords après achèvement des travaux. Les accotements sont actuellement impraticables.

### **Prochains conseils :**

- Pour le compte administratif et le compte de gestion : le samedi 25 mars
- Pour le budget primitif : le samedi 8 avril.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le maire décide de clore la présente séance à 11h30.

Le maire,

M. Michel PATEZ

